

# PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (**PAFILR**)



**Loisir Sport**  
Centre-du-Québec

# Les champs d'activités de notre aide financière



Plein air et  
activité  
physique



Infrastructure



Sport



Loisir culturel

← PAFILR (90 % de notre financement) →

*Assurer la pratique  
ACTIVE du loisir culturel*

*Admissibles : cours,  
initiation, pratique libre  
ou encadrée*

*Non-admissibles :  
Nourriture, spectacles,  
frais d'admissions  
(musée, théâtre...)*



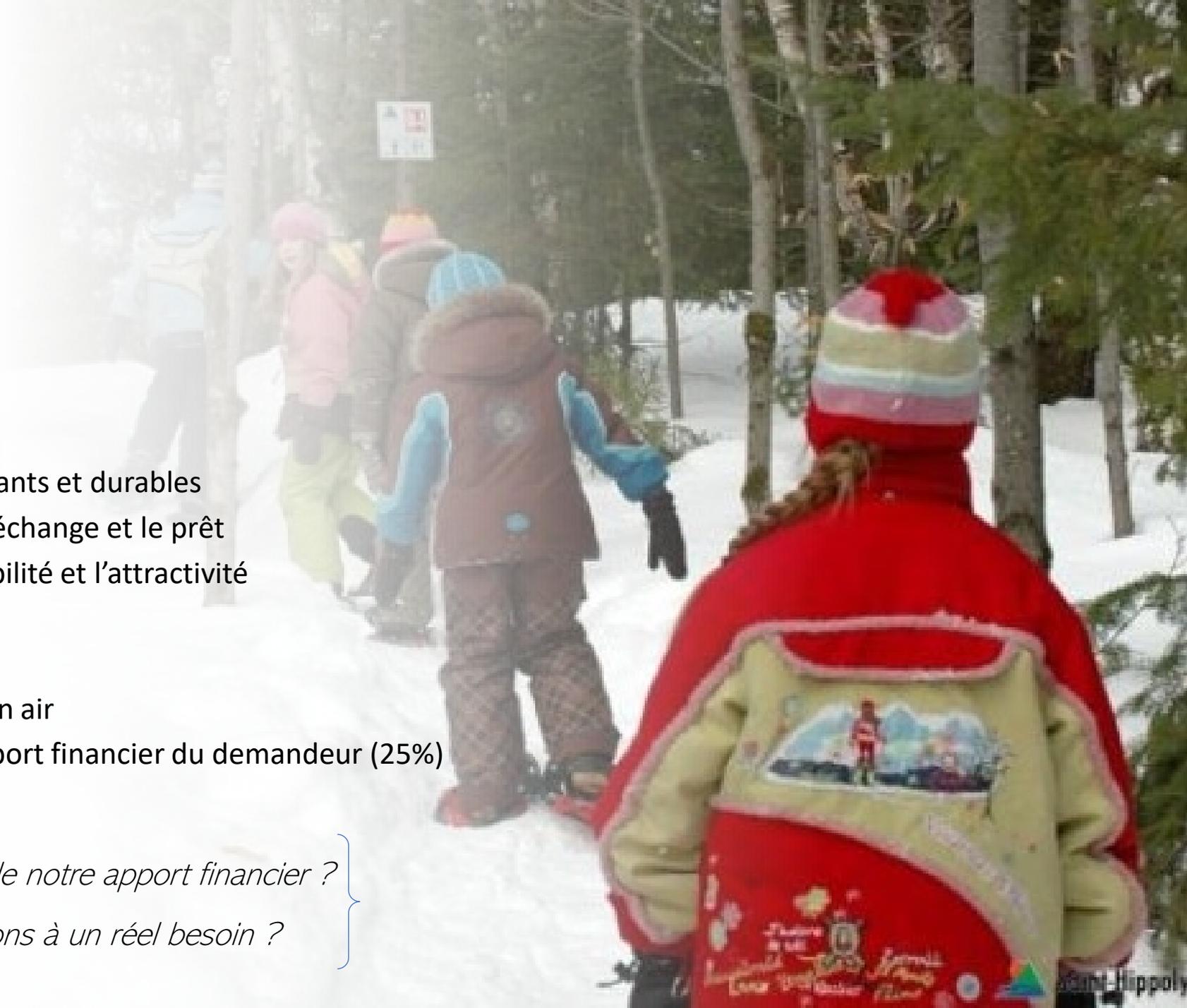
## Critères d'évaluation

---

- Priorisation
  - aux nouveaux demandeurs
  - des projets novateurs, structurants et durables
  - des projets visant le partage, l'échange et le prêt
  - aux projets favorisant l'accessibilité et l'attractivité
- Attention particulière
  - aux projets concertés
  - aux projets en contexte de plein air
  - aux projets qui respectent l'apport financier du demandeur (25%)

*Quelle est la plus value de notre apport financier ?*

*Est-ce que nous répondons à un réel besoin ?*



# Types de dépenses admissibles

Achat ou location de matériel ou d'équipement permettant la pratique d'activités physiques et de plein air



## Admissibles

Ski, raquette, patins, vélo, casque de sécurité, veste de flottaison

Matériel de plein air : Sac à dos, tente, sac de couchage, tapis de sol, bâche, lampe frontale, boussole, bottes et imperméables, remorque pour transporter les équipements

Matériel de jeu (ballons, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, support pour aider au patinage)

Chronomètre, système de chronométrage, tableau indicateur, matériel de réparation et d'entretien des équipements sportifs

## Non-admissibles

Matériel assurant la sécurité (dossards, premiers soins, sifflet)

Jumelles, loupes, GPS, matériel pour mycologie, observation de la flore, pêche, chasse, bouteille d'eau, réchaud, vaisselle, **nourriture**, location d'un chalet

Matériel remis à un individu (médaille, bourse, souliers, articles promotionnels, prix) - Uniformes d'équipes sportives

Ipad, systèmes électroniques, vélo-pupitre

# Types de dépenses admissibles

## Activités et événements à la population



### Admissibles

Location de salles et de locaux (prioriser les partenariats)

Ressources humaines pour l'animation d'activités physiques

Achat ou location de matériel ou d'équipement favorisant la pratique d'AP (jeux gonflables, trampoline bungee, atelier de snowskate...)

### Non-admissibles

Frais relatif à la sécurité de l'événement (gardien de sécurité, ambulancier, placier)  
Frais d'assurance

Salaire pour la coordination de l'événement  
RH pour la surveillance ou l'entretien récurrent d'un lieu de pratique.  
Les calèches, les foyers, les kiosques d'exposant, les décorations, les lanternes

Permis à la régie des alcools, des courses et des jeux.  
**AUCUNE NOURRITURE**

# Types de dépenses admissibles

## Aménagements et réaménagement d'un espace public



### Admissibles

Modules de jeux, balançoires, mur d'escalade, piste d'hébertisme, parcours... priorité à la mise à niveau!

Matériau, main d'œuvre et équipements pour la réalisation des travaux. Location ou achat d'équipement pour l'entretien de pistes, sentiers, lieux de pratique

Panneau de signalisation, lignage, système d'éclairage (permet d'allonger les heures de pratique), cabanon pour entreposage d'équipement

### Non-admissibles

Table, banc, toilette, abreuvoir, poubelle, auvent, ombrière, préau

Achat d'un terrain  
Construction d'un chalet, bâtiment  
Élaboration de plan et devis  
Services-conseils  
Caractérisation d'un cours d'eau

Panneau d'interprétation ou d'information

# Types de dépenses admissibles

Sortie de plein air



## Admissibles

Frais d'essence  
Frais pour la location d'un autobus ou autre transport

Frais d'entrée  
Frais du terrain de camping (tarif de groupe en camp de jour, par exemple)

Location des équipements (fatbikes, raquettes, skis, vélos...)

## Non-admissibles

Frais d'assurances

Frais d'entrée individuel  
Frais d'hébergement (chalet, motel, auberge, yourte, refuge...)  
NOURRITURE

Frais de formation

## Quelques rappels

---

Un projet par année par organisation...  
Nous prenons aussi en compte vos secteurs géographiques

Donc, on dépose :  
du 20 avril au 20 mai OU du 20 octobre au 20 décembre

Tous les projets devront être complétés au plus tard le 15 mars de l'année en cours à moins d'une entente spéciale avec LSCQ

Si vous apportez des modifications à votre projet, vous DEVEZ nous avertir absolument avant d'engager les dépenses.

La nourriture, les vêtements sportifs et le mobilier urbain ne sont pas admissibles.

Lors du dépôt de votre demande, votre budget doit être équilibré (même montant en revenus et en dépenses, sinon le bouton suivant ne s'affichera pas).



## Idées / projets à valeurs ajoutées

---

- Accessibilité (pour tous et abordable)
- Originalité, nouveauté (éviter la récurrence)
- Projets concertés
- Démontrer le besoin, faire une différence
- Viabilité, pérennité, implication du milieu
- Infrastructure : on adore les mises à niveau!
- Plein air : on adore le prêt d'équipement et les nouveaux sentiers!
- Activité physique : on adore les initiations à de nouvelles activités et une offre bien garnie
- Sport : on adore quand les clubs font des liens avec les municipalités et les écoles

